



Table des matières

Avant-propos

1.	Les textes du dispositif Tepas : une profusion d'explications	1
2.	Le postulat de départ : respecter les règles sur la durée du travail	3
2.1.	La notion du « respect des règles sur la durée du travail » : les certitudes (actuelles)	4
2.2.	La notion du « respect des règles sur la durée du travail » : les incertitudes (actuelles)	5
3.	Qui est concerné par le dispositif ?	6
3.1.	Quels employeurs ?	6
3.2.	Quels salariés ?	6
4.	Quelles sont les heures assujetties ?	7
	Les heures supplémentaires et complémentaires	7
5.	Le point sur les organisations des durées de travail et les seuils de déclenchement des heures supplémentaires ou complémentaires	8
5.1.	Heures supplémentaires et organisations du temps de travail	8
5.1.1.	Les heures supplémentaires en l'absence d'organisation spécifique du temps de travail	9
5.1.2.	Les heures d'équivalence	9
5.1.3.	Les forfaits mensuels intégrant des heures supplémentaires	10
5.1.4.	Les heures choisies	11
5.1.5.	Le cycle de travail	12
5.1.6.	La modulation	12
5.1.7.	JRTT sur quatre semaines ou sur l'année	15
5.1.8.	Forfait en heures sur une base annuelle	15
5.1.9.	Forfait annuel en jours	16
5.1.10.	Rachat de jours de repos pour les entreprises de 20 salariés et moins	16



5.2.	Les heures complémentaires et les différentes organisations du temps de travail	17
5.2.1.	Heures complémentaires d'un temps partiel « standard »	17
5.2.2.	Heures complémentaires dans le cadre d'un temps partiel « annualisé »	19
5.2.3.	Heures complémentaires dans le cadre d'un temps réduit pour raisons familiales	19
6.	Les conditions communes aux différents allègements	20
6.1.	Les règles à respecter	20
6.2.	Les allègements touchent les heures réellement effectuées.	21
6.2.1.	La date où les heures sont dites « effectuées »	21
6.2.2.	Des heures « réellement effectuées »	21
6.2.3.	Exception : les heures supplémentaires mensualisées	21
7.	Les modalités de calcul de la réduction salariale	22
7.1.	Explication de la formule de réduction salariale	23
7.2.	Comment se calcule la réduction ?	24
7.3.	Exemples « standards » de calcul de la réduction salariale	25
7.4.	Application de taux réduits de cotisations salariales.	26
7.5.	Quel taux majoré d'heures supplémentaires retenir s'il est différent de la loi ?	26
7.6.	Règle de cumul concernant la réduction salariale	28
7.7.	Plafonnement de la réduction salariale et modulation.	28
7.8.	Présentation de la réduction sur le bulletin de salaire	29
8.	Modalités de calcul de la déduction patronale	30
8.1.	Le principe de la déduction.	30
8.2.	Le calcul pour les salariés en forfait jour	30
8.3.	Le calcul en cas de nombre d'heures supplémentaires non entier.	31
8.4.	Cumul de la déduction patronale avec d'autres dispositifs.	31
8.5.	Imputation de la déduction patronale.	32
8.6.	Présentation de la déduction patronale sur le bulletin de salaire	32
9.	Modalités de détermination du net imposable.	33
9.1.	Une réelle exonération fiscale ?	33
9.2.	Calcul de l'exonération fiscale : déterminer le salaire net imposable	34



10.	Les modifications apportées à la réduction dite « loi Fillon »	37
10.1.	La formule de calcul « Fillon »	37
10.1.1.	Les formules « standards »	37
10.1.2.	Explication de la formule	38
10.1.3.	Les paramètres de la formule	39
10.2.	Imputation et transcription de la réduction	44
10.2.1.	Imputation de la « réduction Fillon »	44
10.2.2.	Inscription sur le bordereau récapitulatif de cotisations	44
11.	Le décompte des effectifs	45
12.	Les déclarations et informations à produire	46
12.1.	Les documents prévus par le code du travail	46
12.2.	Les documents complémentaires	46
12.3.	Le document mensuel de contrôle des réductions et déductions de cotisations sociales	47
13.	La fin du dispositif dérogatoire (pour les entreprises d'au plus 20 salariés)	49
14.	Simulations de calcul « Tepas »	50
14.1.	Simulation pour un salarié au SMIC	50
14.2.	Pour un salarié dont la rémunération est supérieure au SMIC	53
14.3.	Les incidences du versement d'une prévoyance	54
14.4.	Pour un salarié bénéficiant d'un abattement pour déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels	55
14.5.	Le calcul en cas de mois incomplet (arrivée ou départ en cours de mois, maladie...)	57
14.5.1.	Heures supplémentaires exceptionnelles (non mensualisées)	57
14.5.2.	Heures supplémentaires mensualisées (dites « structurelles »)	58



Annexes

1.	Le contingent d'heures supplémentaires	60
2.	Présentation des durées maximales/minimales de travail et de repos	61
2 bis.	Les sanctions civiles et pénales (hors « Tepas ») du non-respect des durées maximales de travail et minimales de repos	62
3.	Comment mettre en place mon organisation du temps de travail ?	63
4.	Organisation du temps de travail et seuil de déclenchement des heures supplémentaires et complémentaires	66
5.	Cotisations appliquées selon le montant de la rémunération.....	68
6.	Documentation extraite de l'information URSSAF.....	69
7.	Documents de contrôle relatifs aux heures effectuées.....	75
8.	Modèle de l'administration d'un bulletin de salaire incluant « Tepas ».....	77
9.	Lettre circulaire Sécurité sociale du 5 février 2008.....	78